

## 1 Objet | Object

Ce document décrit les Conditions Générales d'Achats (CGA) applicables aux commandes d'achat de TEAM PLASTIQUE.

This document describes the Terms and conditions of Purchase applicable to TEAM PLASTIQUE purchase orders.

## 2 Validité des commandes | Validity of orders

Les commandes formulées par écrit et dûment signées par nous sont seules valables. L'accusé de réception de commande TEAM PLASTIQUE devra nous être retourné, tamponné et signé par retour. Toute confirmation de commande comporte de la part du fournisseur l'acceptation pure et simple, sans réserve, de toutes les conditions générales stipulées ci-après.

Par dérogation ou en complément à ces conditions générales, il peut être prévu des conditions particulières annexées à la commande. Sur les points où il y aurait contradiction entre conditions générales et conditions particulières, ces dernières seront seules applicables.

Toutes les clauses contractuelles relatives à la présente commande s'entendent de plein droit aux additifs ou avenants qui pourront y être ajoutés.

Only orders made in writing and duly signed by us are valid. The TEAM PLASTIQUE order acknowledgement must be stamped, signed and returned to us. Any order confirmation shall imply from the supplier the outright acceptance, without reservation, of all the general conditions stipulated below.

By way of derogation or in addition to these general conditions, special conditions attached to the order may be required. Where there is a contradiction between the general and special conditions, the latter shall be the only ones applicable.

All contractual clauses relating to this order shall be understood in their entirety to include any additions or amendments that may be added to it.

### Update status

Revision	Nature of modifications	Approbation Nom, Date, Visa
A	Création	P. DAVID 22/10/13
B	Mise à jour	P.DAVID 15/12/15
C	Ajout § 20 Prévention des pièces contrefaites Ajout § 21 Ethique	P.DAVID 16/12/19
D	Translation FR/EN	P. DAVID / R. TRICAULT 07/11/2022 

### **3 Modèles et outillage | Models and Tools**

Les équipements, outillages et dessins nécessaires à l'exécution de la commande sont à la charge du fournisseur, à défaut de convention contraire expressément stipulée lors de la commande. Ils ne peuvent, sans notre autorisation écrite, être utilisés par le fournisseur pour d'autres fabrications que les nôtres, ni recopiés, ni reproduits, ni transmis à des tiers.

The equipment, tools and drawings necessary for the execution of the order are the responsibility of the supplier, unless otherwise expressly stipulated at the time of the order. They may not, without our written permission, be used by the supplier for any manufacture other than ours, nor be copied, reproduced or transmitted to third parties.

### **4 Exécution et contrôle | Execution and control**

Le fournisseur est seul responsable de la bonne exécution de la commande et en particulier du respect des conditions techniques d'exécution précisées sur la commande ou sur les plans remis par nous. A défaut d'indications précises, les fournitures devront satisfaire aux règles de l'art.

Le non-respect des conditions imposées lors de la commande conduira au rebut pur et simple des fournitures, sauf dérogation accordée par notre Service Qualité suite à une demande de dérogation émises par le fournisseur avant livraison des fournitures.

Cette dérogation devra être jointe au bordereau d'expédition des fournitures.

Le fournisseur doit nous informer d'une fabrication non conforme nécessitant une retouche ou une reprise.

Le fournisseur doit nous avertir en cas de changement majeur de procédé ou de matière.

Dans le cadre de sa politique, TEAM PLASTIQUE s'engage dans une démarche de prévention des risques Santé, Sécurité et Environnement sur l'ensemble de ses activités.

Nos fournisseurs s'engagent :

- à ce que toutes leurs fournitures et installations soient conformes à la réglementation européenne en matière de SSE
- à se conformer aux lois locales et nationales, aux réglementations et normes applicables dans tous les pays où ils opèrent.
- à être proactifs pour répondre et /ou anticiper les évolutions des réglementations SSE, comme par exemple, la réglementation REACH.
- à une transparence totale sur la composition de leurs produits ou de ceux qu'ils utilisent.
- à respecter la réglementation ADR relative aux transports.
- à respecter les procédures SSE applicables pour toutes les interventions sur site.

The supplier is solely responsible for the proper execution of the order and in particular for compliance with the technical conditions of execution specified on the order or on the plans provided by us. In the absence of precise information, supplies must comply with trade rules and regulations

Failure to comply with the conditions imposed on the order will lead to the outright rejection of the supplies, unless a derogation is granted by our Quality Department following a derogation request issued by the supplier before delivery of the supplies.

This derogation must be attached to the packing slip for the supplies.

The supplier must inform us of a non-compliant manufacture requiring a touch-up or rework

The supplier must notify us in the event of a major process or material change.

As part of its policy, TEAM PLASTIQUE is committed to a process of Health, Safety and Environment risk prevention throughout its activities.

Our suppliers commit themselves to:

- ensure all their supplies and facilities comply with European HSE regulations
- comply with local and national laws, regulations and standards applicable in all countries where they operate.
- be proactive in responding to and/or anticipating changes in HSE regulations, such as REACH regulations.
- full transparency on the composition of their products and those they use.
- comply with ADR transport regulations.
- Follow applicable HSE procedures for all operations on site.

## **5 Droit d'accès | Right of Access**

Le Fournisseur doit permettre aux représentants du client et, le cas échéant à ses Clients, aux services officiels de surveillance civile et militaire, le libre accès à la partie de ses ateliers où sont fabriqués, contrôlés et essayés les articles objets de commandes du Client et doit autoriser à ces mêmes représentants la consultation de tous documents caractérisant le produit et la façon de planifier, concevoir, fabriquer, commander et approvisionner, contrôler ou tester. Lors de ces missions, les représentants du Client sont tenus de respecter les règles de confidentialité industrielles, au même titre que le Fournisseur garantit au Client que les documents spécifiés contractuellement ainsi que les documents joints à ceux-ci ne seront communiqués ou reproduits sans son autorisation écrite. Ce droit d'accès doit s'étendre aux fournisseurs de toute la chaîne logistique. Une telle clause doit donc apparaître sur les commandes du Fournisseur vers ses contractants.

The Supplier must allow the Customer's representatives and, where applicable, its Customers, the official civilian and military surveillance services, free access to the part of its workshops where the items ordered by the Customer are manufactured, checked and tested and must authorize these same representatives to consult all documents characterizing the product and the way of planning, designing, manufacturing, ordering and supplying, checking or testing. During these missions, the Customer's representatives are required to respect the rules of industrial confidentiality, in the same way that the Supplier guarantees to the Customer that the contractually specified documents as well as the documents attached to them will not be communicated or reproduced without its written authorization. This right of access must extend to suppliers throughout the supply chain. Such a clause must therefore appear on the Supplier's orders to its contractors.

## 6 Excédents | Surpluses

Les quantités portées sur la commande sont exactement celles à livrer. Nous nous réservons le droit de retourner les excédents éventuels aux frais du fournisseur et à ses risques et périls.

The quantities indicated on the order are exactly those to be delivered. We reserve the right to return any excess quantities at the supplier's expense and risk.

## 7 Garanties | Guarantees

La qualité des fournitures est garantie par le fournisseur qui s'engage à remplacer ou à réparer, dans les plus brefs délais, toute pièce ou produit non accepté par notre Service Qualité à la réception des fournitures.

En cas de rejet par notre Service Qualité, les fournitures défectueuses seront à disposition du fournisseur, accompagnées d'un PV de contrôle précisant la nature des défauts constatés.

Toute marchandise refusée par notre Service Qualité pour non-conformité à la commande devra être reprise par le fournisseur dans le mois suivant réception du refus définitif. Passé ce délai, nous nous réservons le droit de procéder nous-même au renvoi de la marchandise aux frais exclusifs du fournisseur.

Les pièces ainsi reconnues défectueuses devront être réparées ou remplacées aux frais du fournisseur, et ce, dans les plus brefs délais à dater du retour de la marchandise à son usine.

Dans le cas où nous serions conduits à procéder nous-mêmes à la réparation des pièces défectueuses ou non conformes, et ce, en raison de l'incapacité du fournisseur d'effectuer des réparations dans le délai désiré, nous nous réservons le droit d'imputer au fournisseur les frais de tous ordres entraînés par notre intervention.

The quality of the supplies is guaranteed by the supplier who undertakes to replace or repair, as soon as possible, any part or product not accepted by our Quality Department on receipt of the supplies.

In case of rejection by our Quality Department, the defective supplies will be made available to the supplier, accompanied by a non conformity report specifying the nature of the defects noted.

Any goods rejected by our Quality Department for non-conformity with the order must be taken back by the supplier within one month of receipt of the final rejection. After this period, we reserve the right to return the goods ourselves at the supplier's sole expense.

Parts found to be defective shall be repaired or replaced at the supplier's expense as soon as possible after the goods have been returned to his factory.

In the event that we are obliged to repair defective or non-compliant parts ourselves due to the supplier's inability to carry out repairs within the desired period, we reserve the right to charge the supplier for all costs incurred by our intervention.

## **8 Délai de livraisons | Delivery times**

Il s'entend rendu sur notre site de fabrication :

ZA du Val de Chère - 44110 CHATEAUBRIANT - FRANCE.

Sauf en cas de force majeure, le fournisseur sera tenu de respecter impérativement le délai de livraison spécifié sur la commande. En tout état de cause le fournisseur devra nous informer, dès qu'il en aura connaissance, de tout évènement de nature à retarder l'exécution de la commande. Une estimation de retard prévu devra nous être fournie.

It is understood deliveries are made to our manufacturing site:

ZA du Val de Chère - 44110 CHATEAUBRIANT - FRANCE.

Except in the case of force majeure, the supplier shall be bound to respect the delivery time specified on the order. In any case, the supplier shall inform us, as soon as he is aware of it, of any event likely to delay the execution of the order. An estimate of the expected delay shall be provided to us.

## **9 Prix | Prices**

Sauf conventions express contraires, les prix portés sur nos commandes sont fermes et non révisables.

Au cas où une clause de révision y serait prévue, elle serait calculée en fonction du délai réel de livraison sans toutefois que le montant facturé puisse être supérieur à celui qui résulterait de l'application de la formule dans le cadre du délai contractuel.

Les acomptes éventuellement versés sont calculés sur la valeur hors taxes de la marchandise.

Unless expressly agreed otherwise, the prices indicated on our orders are firm and non-revisable.

In the event that a revision clause is included, it will be calculated according to the actual delivery time, without however, the amount invoiced being greater than that which would result from the application of the formula within the contractual period.

Any advance payments made shall be calculated on the value of the goods, excluding tax.

## **10 Transfert de propriété | Transfer of ownership**

Le transfert de propriété et des risques n'a lieu qu'à la réception quantitative et qualitative chez le destinataire, les opérations de réception éventuellement effectuées chez le fournisseur ne sont que provisoires.

The transfer of ownership and risk only takes place with the quantitative and qualitative acceptance by the recipient; any acceptance operations carried out by the supplier are only provisional.

## **11 Emballage | Packaging**

Il devra être réalisé de telle façon que le transporteur ne pourra pas se dégager de sa responsabilité pour cause d'emballage insuffisant.

Packaging must be done in such a way that the carrier cannot be released from its responsibility because of insufficient packaging.

## **12 Expédition et facturation | Shipping and invoicing**

L'expédition devra être associée à un exemplaire du bordereau d'expédition portant toutes les références de notre commande ainsi que la désignation des fournitures. Les factures, établies en 3 (trois) exemplaires, devront porter ces mêmes indications.

Pour être prises en charge, les bordereaux d'expéditions doivent :

- être accompagnés des documents de garantie de qualité ou de contrôle, dans le cas où de tels documents sont demandés dans la commande.

Pour être prises en charge, les bordereaux d'expéditions et les factures doivent :

- mentionner la référence complète de la commande, faute de quoi ils seront retournés au fournisseur pour être complétés.

The shipment must be associated with a copy of the shipping note bearing all the references of our order as well as the designation of the supplies. The invoices, drawn up in 3 (three) copies, must bear these same indications.

In order to be accepted, the dispatch notes must :

- be accompanied by the quality guarantee or control documents, if such documents are requested in the order.

In order to be accepted, the shipping notes and invoices must :

- mention the complete order reference, failing which they will be returned to the supplier for completion.

### **13 Paiement | Payment**

Sauf convention contraire, nos paiements sont effectués 45 jours fin de mois de facture (celle-ci ne devant pas être antérieure à la date de réception) nets, sans agios, par tous moyens financiers négociés.

Toute livraison anticipée sera payée par référence à la date contractuelle de livraison, sauf accord préalable de notre part.

En outre, dans le cas de livraison comportant des fournitures ou pièces non conformes, la facture correspondante ne sera réglée dans les conditions ci-dessus, que sous réserve de la réception d'un avoir correspondant à la valeur totale des fournitures ou pièces rebutées.

Unless otherwise agreed, our payments are made 45 days after invoice date at the end of the month (Net 45 EOM) (goods must be received before the invoice is issued), without penalties by any negotiated financial means.

Any advance delivery shall be paid by reference to the contractual delivery date, unless otherwise agreed by us.

Moreover, in the case of a delivery including non-compliant supplies or parts, the corresponding invoice will only be paid under the above conditions, subject to the receipt of a credit note corresponding to the total value of the rejected supplies or parts.

### **14 Sous-traitants | Subcontractors**

Le fournisseur ne pourra faire sous-traiter partiellement ou en totalité la commande dont il est titulaire sans notre autorisation. En tout état de cause, seul le titulaire de la commande est responsable de sa bonne exécution.

The supplier may not partially or totally subcontract the order he holds without our authorization. In any case, only the holder of the order is responsible for its proper execution.

## **15 Annulation | Cancellation**

En cas de :

- retard dans les dates de livraison, même si des livraisons partielles ont été effectuées dans les délais demandés,
- ou de rebuts,

La société TEAM PLASTIQUE se réserve le droit d'annuler la totalité ou le solde de la commande. Cette annulation sera signifiée au fournisseur sur simple lettre recommandée. En cas d'annulation la société TEAM PLASTIQUE n'est pas tenue de verser d'indemnité quelconque et pourra faire valoir ces droits à tous dommages et intérêts.

In case of :

- delay in delivery dates, even if partial deliveries have been made within the requested deadlines,
- or rejects,

TEAM PLASTIQUE reserves the right to cancel the whole or the balance of the order. This cancellation shall be notified to the supplier by registered letter. In the event of cancellation, TEAM PLASTIQUE shall not be obliged to pay any compensation whatsoever and shall be entitled to claim all damages.

## **16 Contestations et litiges | Disputes and litigation**

Toutes contestations seront réglées par les Tribunaux de Nantes, même en cas d'appel en garantie, de pluralité de défendeurs ou en référé. Les lieux et mode de livraison et de paiement ne constituent pas de dérogation d'attribution.

All disputes will be settled by the Courts of Nantes (France), even in case of appeal in guarantee, of plurality of defendants or in summary proceedings. The place and method of delivery and payment do not constitute a dispensation of this attribution.

## **17 Conservation et enregistrement | Recording and retention**

Sauf exigence particulière mentionnée au contrat ou à la commande, les enregistrements relatifs à la conformité du produit et à l'historique de fabrication du produit doivent être archivés **10 ans** (rapport de contrôle, P.V. d'essais, rapports d'expertises, rapports de non-conformité, documents libératoires, ordres de fabrication, fiches suiveuses, qualification des moyens de production et des procédés, ...).

Cette exigence reste applicable en cas d'interruption des relations commerciales entre TEAM PLASTIQUE et le fournisseur

Unless otherwise specified in the contract or the order, records relating to the conformity and the manufacturing history of the product must be archived for 10 years (inspection reports, test reports, expert reports, non-conformity reports, release documents, manufacturing orders, follow-up sheets, qualification of production means and processes, etc.).

This requirement shall continue to apply in the event of a break in business relations between TEAM PLASTIQUE and the supplier.

## **18 Accord de confidentialité | Confidentiality agreement**

Certains projets et/ou exigences de nos clients pourront être soumis à accord de confidentialité, dans ce cas ce document sera exigé et devra obligatoirement être approuvé entre le fournisseur concerné et TEAM PLASTIQUE.

Certain projects and/or customer requirements may be subject to a confidentiality agreement. In such cases, this document is required and must be approved by the supplier concerned and TEAM PLASTIQUE.

## **19 Droit d'Audit | Right of Audit**

Le fournisseur accepte de se soumettre à tout audit qualité et/ou financier réalisé par TEAM PLASTIQUE ou toute société désignée par TEAM PLASTIQUE. Toute visite ou tout audit réalisé chez le fournisseur ne peut exonérer ce dernier de sa responsabilité en application des présentes conditions générales d'achat.

The supplier agrees to submit to any quality and/or financial audit carried out by TEAM PLASTIC or any company appointed by TEAM PLASTIC. Any visit or audit carried out at the supplier's premises shall not exempt the supplier of its responsibility under these general terms and conditions of purchase.

## **20 Prévention de pièces contrefaites | *Prevention of counterfeit parts***

Le fournisseur doit s'assurer que son process est approprié à la détection et à la prévention des pièces contrefaites ou susceptibles de l'être, et en cas de détection il doit les séparer pour empêcher leur réintroduction dans la chaîne d'approvisionnement, et avertir TEAM PLASTIQUE.

The supplier must ensure that its process is suitable for the detection and prevention of counterfeit or potentially counterfeit parts, and in the event of detection must isolate them to prevent their reintroduction into the supply chain, and notify TEAM PLASTIQUE

## 21 Ethique | Ethics

*Le Fournisseur s'engage à respecter les normes internationales et nationales relatives :*

- *aux droits fondamentaux de la personne humaine, en particulier l'interdiction de recourir au travail des enfants âgés de moins de 15 ans ainsi qu'à toute forme de travail servile, forcé ou obligatoire*
- *aux embargos, trafics d'armes, trafics de produits stupéfiants et au terrorisme*
- *aux échanges commerciaux, licence d'importation et d'exportation et aux douanes*
- *à la santé et à la sécurité des personnels et des tiers*
- *au travail, à l'immigration et à l'interdiction du travail clandestin*
- *à la protection de l'environnement*
- *aux infractions économiques et notamment la corruption, la prise illégale d'intérêts, la concussion, le détournement de fonds publics, le délit de favoritisme, la fraude, le trafic d'influence (ou infraction équivalente dans le droit applicable) l'escroquerie, l'abus de confiance, l'abus des biens ou du crédit d'une société commerciale, la contrefaçon, le faux et usage de faux et toutes infractions connexes*
- *à la lutte contre le blanchiment d'argent*
- *au droit de la concurrence*
- *à la non-discrimination : absence de distinction entre les personnes en fonction de leur origine sociale ou ethnique, sexe, âge, convictions religieuses, handicap ...*

*Le Fournisseur déclare :*

- *qu'il n'a pas enfreint les lois et réglementations en matière de lutte contre la corruption*
- *qu'il n'a pas fait l'objet de sanctions civiles ou pénales, en France ou à l'étranger, pour violation des lois et réglementations en matière de lutte contre la corruption et qu'aucune enquête ni procédure pouvant aboutir à de telles sanctions n'est engagée à son encontre*

*Le Fournisseur garantit :*

- *qu'il n'a accordé et qu'il n'accordera, directement ou indirectement, aucun don, cadeau, paiement, rémunération ou avantage quelconque (voyage ...), à quiconque en vue de ou en contrepartie de la conclusion de la Commande.*
- *qu'il informera la Direction des Achats de l'Acheteur de tout cadeau, don, paiement, rémunération ou avantage quelconque qu'il pourrait être amené soit directement soit indirectement à offrir à tout salarié, dirigeant ou représentant de l'Acheteur ou d'une société ou à toute personne susceptible d'influencer leur décision dans le cadre de l'exécution de la Commande.*

Le Fournisseur s'engage à sensibiliser son personnel au comportement éthique précédemment décrit, afin de signaler en toute transparence les anomalies détectées sur des produits ou des activités et à communiquer en cas de non-conformités.

The Supplier undertakes to respect international and national standards relating to :

- fundamental human rights, in particular the prohibition of the use of child labor under the age of 15 as well as any form of servile, forced or compulsory labor
- embargoes, arms trafficking, drug trafficking and terrorism
- trade, import and export licenses and customs
- health and safety of personnel and third parties
- labor, immigration and the prohibition of illegal work
- environmental protection
- economic offences, in particular corruption, illegal taking of interest, bribery, misappropriation of public funds, favouritism, fraud, influence peddling (or equivalent offence under the applicable law), embezzlement, breach of trust, misuse of assets or credit of a commercial company, counterfeiting, forgery and all related offences
- the fight against money laundering
- competition law
- non-discrimination: no distinction between people based on their social or ethnic origin, gender, age, religious beliefs, disability ...

The Supplier declares :

- that it has not violated anti-corruption laws and regulations
- that it has not been subject to civil or criminal sanctions, in France or abroad, for violation of anti-corruption laws and regulations and that no investigation or proceedings that could lead to such sanctions have been initiated against it

The Supplier guarantees :

- that it has not granted and will not grant, directly or indirectly, any gift, donation, payment, remuneration or benefit whatsoever (travel ...), to anyone in view of or in consideration of the conclusion of the Order.
- that it shall inform the Buyer's Purchasing Department of any gift, donation, payment, remuneration or benefit whatsoever that the buyer, either directly or indirectly, may offer to any employee, manager or representative of the Purchaser or of a company or to any person likely to influence their decision in connection with the execution of the Order.

The Supplier agrees to make its personnel aware of the ethical behavior described above, in order to report in a transparent manner any anomalies detected on products or activities and to communicate in the event of non-conformities.